



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre février à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 17 février 2023, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D1-1-2-20

OBJET : CONTRAT DE REPRISE DES DÉCHETS DES DÉCHETTERIES DE LA
CC2R

ATTRIBUTION DE MARCHÉS PUBLICS DE SERVICES ET DE FOURNITURES

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine (a donné pouvoir à Eric DELFARIEL)
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth (a donné pouvoir à JP TERRENNE)
Commune de DUNES	: Mme BOUVIER Lina (a donné pouvoir à Christophe BOISSEAU)
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MANSONVILLE	M. BERTHET Christian
Commune de MERLÈS	M. SERGAS Serge
Commune de PERVILLE	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	M. TRAMUZZI René (en remplacement de R. BENVENUTO)
Commune de SAINT CLAIR	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	M. DUPOUY Joël (a donné pouvoir à Mme MAERTEN)
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	M. BAYLET Jean Michel Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à E. LOPES) M. GROUSSOU Bernard Mme LAROUSSINIE Francine Mme LECORRE Christiane M. LOPES Ernest Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à C. LECORRE) M. ZANIN Daniel Mme HOHOL Elisabeth Mr ZMUDA Patrick (a donné pouvoir à J. FURLAN) Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de DUNES	M. ALARY Alain
Commune de MONTJOI	M. EURGAL Christian
Commune de VALENCE D'AGEN	M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	Attaché Territorial

Monsieur Guy MERIEL a été désigné Secrétaire de séance.

2023D1-1-2-20

OBJET : CONTRAT DE REPRISE DES DÉCHETS DES DÉCHETTERIES DE LA CC2R

ATTRIBUTION DE MARCHÉS PUBLICS DE SERVICES ET DE FOURNITURES

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation, dont la date de remise des offres était fixée au 20 janvier 2023 à 12h00, pour le traitement des déchets des déchetteries de la CC2R, à savoir les déchets verts (broyage, compostage) et les déchets chimiques (solvants, acides, bases, aérosols, filtres à huile...).

Cette consultation, par voie d'appel d'offres ouvert, est soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Le marché est décomposé en 2 lots :

- Lot 1 : Déchets verts (broyage, compostage)
- Lot 2 : Déchets chimiques

La Commission d'Appel d'Offres s'est tenue le 13 février 2023 pour le jugement des offres.

LOT 1 : DÉCHETS VERTS (BROYAGE, COMPOSTAGE)

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SARL APAG ENVIRONNEMENT	82100 CASTELSARRASIN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	60.0 %
2 - Valeur technique	40.0 %
<i>2.1 – Organisation, méthodologie, mesures de sécurité et modalités de transport et de broyage</i>	<i>20.0 %</i>

2.2 - Moyens humains et matériels dont dispose le candidat pour satisfaire à l'exigence de qualité de produit fini et de la prestation globale

20.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat SARL APAG ENVIRONNEMENT présente l'offre la mieux-disante, son prix et son mémoire répondant au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant HT du broyage, transport et broyage sur place des déchets verts au regard du DQE
1	SARL APAG ENVIRONNEMENT	Broyage sur le site de la déchetterie de Mesplès à Lamagistère, y compris transport du broyeur, bennes de chargement : <u>26 750,00 €</u> pour 2500 tonnes estimées au prix unitaire de 10,70 € Chargement des déchets en mélange broyés sur le site de la déchetterie de Mesplès à Lamagistère, transport et déchargement sur une plateforme agréée pour le compostage: <u>54 150,00 €</u> pour 2500 tonnes estimées au prix unitaire de 21,66 € Broyage sur le site de la déchetterie de Mesplès à Lamagistère et dépôt dans le casier : <u>5 350 €</u> pour 500 tonnes estimées au prix unitaire de 10,70 € Soit un montant total HT, au regard du DQE, de <u>86 250 €</u>

LOT 2 : DÉCHETS CHIMIQUES

Les deux entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
TRIADIS SERVICES	31140 SAINT-ALBAN
EOVAL – Entreprise Occitane de Valorisation	31390 LAFITTE VIGORDANE

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 – Prix des prestations	70.0 %
2 – Délai d'exécution	20.0 %
3 – Valeur technique	10.0 %
<i>3.1 – Méthodologie de prestation des rotations – respect des normes de sécurité – formation – vétusté des véhicules – modalités d'organisation et de continuité du service</i>	<i>5.0 %</i>
<i>3.2 – Modalités de préservation de l'environnement – interventions pour limiter les rotations – méthodologie de nettoyage des bennes – dispositions environnementales de l'entreprise</i>	<i>5.0 %</i>

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat TRIADIS SERVICES obtient la meilleure note, son prix étant le moins-disant et son mémoire répondant parfaitement au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant HT des transports et traitement des déchets au regard du DQE
1	TRIADIS SERVICES	<u>75 812,50 €</u>
2	EOVAL – Entreprise Occitane de VALorisation	<u>77 969,30 €</u>

En conséquence, le Président propose :

- pour le lot 1 – Déchets verts (broyage, compostage) : d'attribuer le marché de services au candidat SARL APAG ENVIRONNEMENT pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 2 – Déchets chimiques : d'attribuer le marché de services au candidat TRIADIS SERVICES pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférentes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- pour le lot 1 - Déchets verts (broyage, compostage) : d'attribuer le marché de services au candidat SARL APAG ENVIRONNEMENT pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 2 - Déchets chimiques : d'attribuer le marché de services au candidat TRIADIS SERVICES pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 24 février 2023

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 27 février 2023

Le secrétaire de séance
Maire de Gasques

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Guy MERIEL



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

06 MARS 2023

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le

06 MARS 2023

AR Préfecture

CONTRAT DE REPRISE DES DECHETS DES DECHETTERIES DE LA CC2R ATTRIBUTION DE MARCHES PUBLICS DE SERVICES ET DE FOURNITURES.pdf

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20230224-2023D1_1_2_20-DE

Numéro d'acte : 2023D1_1_2_20

Date de décision : 24/02/2023

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 1-1-2-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))

Fichier acte : 2023D1-1-2-20 CONTRAT DE REPRISE DECHETS DECHETTERIES AMPSF.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 06/03/2023 09:59:12

Date de réception de l'AR : 06/03/2023 09:59:18